

Séance du 10 Février 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 février 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire ; Mme Durruty à Mme Dumas ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Aguerre ; Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** – Attribution du label « Ville d'art et d'histoire » - Signature de la convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

Par délibération du 10 mars 2010, le conseil municipal a validé la demande de candidature de la ville de Bayonne en faveur d'une labellisation « Ville d'art et d'histoire ».

Le dossier correspondant a été transmis au Ministère de la Culture et de la Communication en juillet 2010.

Il présentait un diagnostic partagé (démarche transversale interservices ; participation des principaux partenaires de la ville en matière culturelle, urbanistique ou touristique ; association des habitants via des ateliers de concertation), autour de la notion de « ville de confluences », déclinée en cinq thèmes : Bayonne, place forte ; des idées et des hommes : pensées et religions dans la ville ; une vocation portuaire ; cité contrainte, ville spontanée ; nortasunak, identitat, identités...

Le dossier mettait également en évidence le projet qu'entend développer la ville de Bayonne, structuré en sept axes majeurs :

Axe 1 – Poursuivre les démarches de connaissance du patrimoine

Axe 2 – Promouvoir l'animation et la médiation de l'architecture et du patrimoine

Axe 3 – Sensibiliser la population au cadre de vie et au développement durable

Axe 4 – Intégrer le patrimoine dans la vie culturelle de la cité

Axe 5 – Conforter le dynamisme touristique par la valorisation de l'offre patrimoniale

Axe 6 – Créer des outils de médiation et d'interprétation

Axe 7 – Développer une politique de mise en réseau

La candidature de la ville a été instruite par le Ministère et a fait l'objet d'une soutenance devant le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, le 18 novembre 2010. Ce dernier a donné un avis favorable à cette candidature et par lettre du 1^{er} janvier 2011, Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication a décidé d'attribuer à la Ville de Bayonne le label « Ville d'art et d'histoire ».

Dans sa lettre, le Ministre souligne que le Conseil national « a particulièrement apprécié le projet de valorisation [...] présenté qui relie le présent et le passé et unit la cathédrale Sainte-Marie, au cœur du secteur sauvegardé, à la cité Marcel Breuer sur les Hauts de Sainte-Croix, ensemble de logement social au cœur d'un vaste projet de réaménagement urbain ».

Il s'agit dès lors, pour la ville, de signer avec l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), la convention « Ville d'art et d'histoire », fixant les objectifs et les moyens ainsi que le cadre partenarial dans lequel doit s'inscrire la mise en œuvre du label.

La convention institue un partenariat permanent ; au-delà des clauses de dénonciation possible, elle fait l'objet d'une actualisation tous les dix ans.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.